

Communiqué de presse

Paris, le 27 février 2024

- Filière conchylicole de Méditerranée -

L'État, la Région et le Comité régional de conchyliculture de Méditerranée lancent « l'acte II » du contrat de filière depuis le Salon de l'Agriculture

Ce mardi 27 février, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, et Patrice Lafont, président du Comité régional de conchyliculture de Méditerranée (CRCM), ont lancé, en présence d'Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité, de François Houllier, président de l'IFREMER, ainsi que des partenaires de la filière conchylicole méditerranéenne, « l'acte II » du contrat de filière formalisé par la signature d'une déclaration d'intention pour la période 2024-2029.

Le premier et unique contrat de filière conchylicole de France a été initié en 2021 à l'échelle de l'Occitanie qui **représente plus de 95% de la production méditerranéenne française**. Depuis, il traduit la détermination de la profession et de ses partenaires publics à **relever les défis économiques, démographiques, environnementaux et sanitaires** auxquels doit faire face la filière.

Au total, **110 actions ont été engagées depuis 2021, représentant plus de 5 M€** mobilisés par l'Europe, l'État, la Région et les autres collectivités ou partenaires, afin d'accompagner les professionnels vers une conchyliculture pérenne, durable et résiliente.

Cette première phase du contrat de filière a donné lieu à **des résultats concrets et structurants, parmi lesquels** : la création d'une coopérative qui va permettre à la profession de mutualiser ses moyens pour renforcer sa compétitivité ; des études préalables à la mise en œuvre de bassins de mise à l'abri et d'écloseries de naissains d'huîtres locales mieux adaptées aux conditions climatiques ; des expérimentations innovantes pour adapter les outils de production, dont le prototype de table conchylicole du futur.

Fort de ce premier bilan positif, le CRCM et ses partenaires ont souhaité poursuivre cette dynamique en engageant la phase II du contrat, élargie à l'échelle de la façade méditerranéenne et pour les cinq prochaines années (2024-2029). Ainsi, de nouveaux partenaires seront intégrés à la démarche, à savoir la jeune coopérative maritime Conchyliculteurs de Méditerranée, la Région Sud et l'IFREMER.

L'engagement de ces partenaires dans cette nouvelle étape du contrat de filière s'est **concrétisé ce mardi 27 février lors du Salon International de l'Agriculture à travers la signature d'une « déclaration d'intention 2024-2029 pour la filière conchylicole »**.

Cette déclaration cible 3 orientations structurantes :

- Favoriser l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et aux pressions sanitaires ;
- Accompagner les entreprises au quotidien et sécuriser les espaces de production ;
- Valoriser et promouvoir les métiers et les produits de la conchyliculture.

« Les premières années du contrat de filière conchylicole ont démontré la capacité et la détermination des acteurs locaux, sous l'égide du président du Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée, à conduire des actions concrètes et structurantes, pour mieux anticiper les impacts potentiels du changement climatique, adapter les modes et les outils de production, expérimenter de nouvelles pratiques, dans une logique de planification écologique. Fortement impliqué aux côtés de la profession, l'État a mobilisé des moyens exceptionnels de près de 1 M€ pour soutenir une vingtaine d'actions sur la période 2021-2023. La relance de cette dynamique partenariale sur les 5 prochaines années doit permettre de renforcer la résilience de la profession, en vue d'assurer un avenir durable à cette filière qui constitue un élément clé du patrimoine et de l'économie du territoire. »
Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie.

« Initiative unique en France, ce contrat de filière est d'ores-et-déjà une réussite. Il a permis de mobiliser tout un collectif autour d'un projet d'avenir partagé. Ensemble, nous apportons des réponses concrètes aux enjeux de la filière, avec la volonté de redonner espoir et perspectives à une profession qui subit, tout comme les agriculteurs et les pêcheurs, de nombreuses contraintes notamment climatiques ou sanitaires.

Ce nouveau contrat plus ambitieux aura pour priorités l'adaptation au changement climatique, le renouvellement des générations, la protection des zones de production ainsi que la reconnaissance de ce produit de qualité. Pour la Région, cette montée en puissance se traduira notamment par la mise à disposition de son foncier sur la zone halieutique de Sète-Frontignan ainsi que du Cépralmar. Et nous mobiliserons plus de 7 M€ au titre du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture.

Je tiens à saluer enfin la mobilisation de la Région Sud qui rejoint la démarche. Un signal fort et une très bonne nouvelle pour toute la façade Méditerranéenne ! » **Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**

« La démarche de Contrat de filière conchylicole a été initiée fin 2018 afin de répondre au besoin de structuration de la filière, et aux grands enjeux auxquels nos entreprises devaient, et doivent, faire face. Je suis heureux et honoré d'avoir réussi à mener cette gageure, et de constater que d'autres filières comme la pêche, ou encore les industries nautiques, localement ou nationalement, nous ont emboité le pas. La phase I a permis de montrer que le partenariat porte toujours ses fruits, et avons ainsi pu mener un nombre conséquent d'actions toutes autant utiles les unes que les autres pour sécuriser et pérenniser notre filière, ô combien identitaire du littoral méditerranéen. Poursuivre et s'engager vers une phase II plus ambitieuse nous est alors apparu comme une évidence... Un pas de temps plus long, un nombre resserré d'actions pour un suivi plus fin, et de nouveaux partenaires, nous permettront d'aller encore plus loin et d'accompagner toujours mieux l'ensemble des entreprises conchylicoles de la façade Méditerranée ! A l'aune du Contrat de filière 2021-2023, je souhaite que le précepte du Contrat de filière conchylicole méditerranéen 2024-2029 soit : implication de tous, adaptation du cadre et des engagements, et consécration de nos projets ! » **Patrice Lafont, président du Comité régional de conchyliculture de Méditerranée.**

La conchyliculture en Méditerranée

- 12 circonscriptions conchylicoles : Leucate, Vendres, Thau, Marseillan, Mèze, Loupian, Bouzigues, Sète, Frontignan, Port Saint-Louis-du-Rhône, La Seyne-sur-Mer et Aléria ;
- 3 régions et 5 départements ;
- 3 zones de production en lagune : Diana, Thau, Salses-Leucate ;
- 6 zones en mer ouverte : Sète-Frontignan, Sète-Marseillan, Gruissan, Fleury-d'Aude, Anse de Carteau, Baie de Tamaris ;
- De 7 à 11 000 tonnes d'huîtres produites par an ;
- De 5 à 7 500 tonnes de moules produites par an ;
- 500 entreprises ;
- > 1 100 emplois directs ;
- 45 M€ de chiffre d'affaires par an...

La coopérative maritime Conchyliculteurs de Méditerranée, la Région Sud et l'IFREMER rejoignent désormais les partenaires déjà engagés depuis 2021 : le Comité régional de conchyliculture de Méditerranée, l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée, le Syndicat mixte du bassin de Thau, le Cépralmar (Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes), le lycée d'enseignement maritime Paul Bousquet à Sète et la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

■ **Contacts presse :**

Préfecture de la région Occitanie :

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES	Delphine AMILHAU	Margot SCHERER
Tél : 05 34 45 36 17	Tél : 05 34 45 38 31	05 34 45 34 77
06 45 89 72 16	06 70 85 30 75	06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Région Occitanie :

Frédéric Neuman : frédéric.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18 - service.presse@laregion.fr

Comité régional de la conchyliculture de Méditerranée :

Fabrice Grillon : fgg.crcm@gmail.com - Port. : 06 70 52 99 73
Emilie Delvosalle : comm.crcm@gmail.com - Port : 07 71 26 33 14